

Impôt sur le revenu—Loi

LES QUESTIONNAIRES ENVOYÉS PAR LE MINISTÈRE DES POSTES
DANS LA RÉGION DE L'EST DE L'ONTARIO

Question n° 1391—**M. Cossitt:**

1. A-t-on fait parvenir à certains maîtres de postes de la région du district est de l'Ontario des questionnaires demandant, entre autres, le nombre de francophones demeurant dans la localité et, dans l'affirmative, a) qui a autorisé le questionnaire, b) quel en était l'objectif, c) a-t-il été envoyé dans des localités où il n'y a pas de francophones?

2. Le ministère des Postes a-t-il pour politique d'avoir le plus tôt possible des maîtres de postes bilingues et, plus particulièrement, les envoie-t-il dans des régions dont la population est essentiellement ou exclusivement anglophone?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): 1. Non.

2. Voici les circonstances qui déterminent la création de postes bilingues, pour les maîtres de postes aux Postes canadiennes:

quand il y a nécessité de fournir la surveillance aux employés des deux principales collectivités linguistiques du pays;

quand il y a nécessité d'offrir un service aux membres du public appartenant aux deux principales collectivités linguistiques du pays.

Dans les endroits où la majorité de la population est anglophone, des maîtres de postes bilingues y sont nommés seulement s'il y a une «demande importante» et qu'ils doivent offrir un service au public. Dans les endroits où la population est exclusivement anglophone, le ministère considère qu'en général, il n'y a pas nécessité de créer des postes bilingues du genre susmentionné.

[Traduction]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFIANT LA LÉGISLATION ET ATTRIBUANT
D'AUTRES POUVOIRS DE RECUEILLIR DES FONDS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 janvier, de la motion de M. MacEachen: Que le bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, hier en participant au débat, j'ai exposé certains problèmes dont m'avaient parlé un certain nombre de personnes non seulement dans ma circonscription mais aussi ailleurs d'un

bout à l'autre du pays lors de mes déplacements de l'an dernier. D'une manière générale on m'a fait part de ces préoccupations au sujet de l'impôt même avant les dernières élections. Les contribuables canadiens s'intéressent de très près à la façon dont le gouvernement redistribue ses recettes fiscales. Bien des gens nous posent des questions fort réfléchies au sujet des priorités du gouvernement. C'est ainsi qu'on m'a demandé quel serait le rôle futur du gouvernement dans la redistribution de l'impôt sur le revenu et d'autres impôts, et dans la gestion de l'économie, l'objectif étant d'accroître la productivité, d'assurer une meilleure répartition de la richesse et d'en arriver à stabiliser l'économie.

On m'a demandé pourquoi en 1950, l'impôt des particuliers ne représentait que 20 p. 100 des recettes totales et qu'en 1980 la part des particuliers s'élève à 37 p. 100, tandis qu'en 1950 les sociétés versaient 22.5 p. 100 des recettes de l'État alors qu'aujourd'hui leur part n'est que de 10.3 p. 100. On m'a aussi demandé pourquoi les contribuables étaient obligés non seulement de payer le prix d'une mauvaise administration publique mais aussi d'une gestion imprévoyante du secteur privé. Comme je le disais hier soir, les très grandes entreprises ont maintenant trouvé un moyen de s'indemniser de leurs mauvaises décisions administratives. Il semble que les entreprises ont trouvé une façon de recourir aux ressources publiques. Elles ont trouvé une voie d'accès au Trésor public et en plus de leur cotisation fiscale courante, les contribuables doivent payer le prix de mauvaises décisions prises par les conseils d'administration et les gestionnaires de grandes entreprises, dans bien des cas des multinationales.

Je suis convaincu que le gouvernement a un rôle à jouer pour orienter l'économie et coordonner l'activité de l'entreprise privée et du secteur public. Cette coordination est importante si nous voulons atteindre les objectifs que les Canadiens voudraient nous voir fixer et atteindre un jour.

La question qu'on pose le plus souvent est la suivante: comment se fait-il que lorsqu'une société multinationale éprouve des difficultés, elle peut s'adresser au gouvernement afin d'obtenir la clé du Trésor public et de puiser dans les fonds rassemblés grâce à l'impôt sur le revenu des particuliers sans s'engager à appliquer une politique et une stratégie économiques générales, à favoriser l'expansion au Canada ou à employer des Canadiens dans l'immédiat et plus tard? Il est très difficile de répondre à cette question parce que le gouvernement prend en effet de telles décisions et qu'il a tort à mon avis.

Si les Canadiens comptent demander au gouvernement, comme ce sera certainement le cas au cours des quelques prochaines années, de jouer un rôle plus important dans le domaine spéculatif en finançant des sociétés importantes et si le gouvernement compte réagir favorablement à ces demandes, et je ne veux pas laisser entendre qu'il devrait le faire chaque fois, il faudrait en même temps que les sociétés en cause s'engagent à faire le nécessaire pour garantir l'investissement des fonds publics.